

Irak et Kurdistan d'Irak : la problématique de la frontière interne et les enjeux du contrôle territorial

Cyril Roussel

► **To cite this version:**

Cyril Roussel. Irak et Kurdistan d'Irak : la problématique de la frontière interne et les enjeux du contrôle territorial. Égypte/Monde Arabe, CEDEJ, 2018. halshs-02950131

HAL Id: halshs-02950131

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02950131>

Submitted on 28 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Irak et Kurdistan d'Irak : la problématique de la frontière interne et les enjeux du contrôle territorial

Cyril Roussel¹

Mots clés : Irak, Kurdistan, frontière, conflit, territoire.

Keywords : Iraq, Kurdistan, border, conflict, territory.

La frontière comme le précisait déjà Claude Raffestin (1992) n'est pas « une cicatrice de l'histoire ». Elle conditionne « les systèmes de relations et par conséquent les territorialités humaines ». Délimiter un territoire est un acte généralement conflictuel, fruit d'une horogénèse lente (Foucher : 1984, 1991). La construction d'un territoire est un processus qui prend généralement du temps et il n'est jamais facile d'en définir des limites acceptables par tout le monde et ce, spécialement dans un contexte de mixité communautaire. En fonction des groupes communautaires, chacun a sa propre représentation d'un territoire idéal, fonction de sa propre histoire, de sa vision démographique, de ses ambitions politiques propres. Les limites du Kurdistan d'Irak ne sont donc pas aisées à borner elles non plus. Surtout que, au cours de l'histoire contemporaine du Moyen-Orient, des tentatives avortées de création d'un Kurdistan ont laissé des traces douloureuses, comme en 1923 lors du Traité de Lausanne². S'il existe un certain consensus entre Kurdes autour de la délimitation de « leur » territoire, les autres groupes (les Turkmènes, les Arabes) ne partagent pas cette conception : les territoires sont, tout comme les populations, à certains endroits extrêmement enchevêtrés. Il est clair que pour un géographe, faire une carte, c'est d'abord représenter des phénomènes spatialisés et cela demande de les borner. Pour faire face à cette difficulté, nous avons fait le choix de ne représenter que des phénomènes spatiaux minutieusement vérifiés lors d'un travail personnel de terrain effectué entre 2012 et 2017, et qui ne sont pas la projection politique d'une vision communautaire de tel ou tel bord.

Dans la partie nord de l'Irak, une région kurde autonome s'est constituée à la faveur des opportunités politiques rendues possibles par les diverses crises militaires qui se sont succédées dans le pays depuis 1990. Depuis 2005, année de l'adoption de la Constitution irakienne qui reconnaît l'existence légale de la Région autonome kurde (RAK), les limites des prérogatives et de la souveraineté de Bagdad et d'Erbil n'ont jamais été clairement définies sur les territoires mixtes au sud des trois provinces kurdes (Dohouk, Erbil et Sulaymaniyeh). Ce qui veut dire que chacun tente de s'y imposer aux dépens de l'autre et ce, dans des domaines divers comme le contrôle des ressources naturelles, la gestion des populations et donc, au final, le contrôle de parties du territoire. Cette lutte trouve son origine dans la volonté des régimes successifs à Bagdad de ne pas laisser les Kurdes en position de force dans les plaines septentrionales du pays. Depuis le déclenchement de la guérilla kurde dans les années 1950, Bagdad tente de cantonner les Kurdes dans l'extrême nord du pays, n'hésitant pas à les déplacer de forces, ni à les « noyer » démographiquement par des processus d'arabisation successifs.

S'étant construit en grande partie dans un rapport d'adversité, de défiance et de marginalisation, les élites politiques kurdes d'Irak partagent toutes l'idée et le rêve d'œuvrer pour un Kurdistan indépendant de Bagdad sur un territoire qui engloberait l'ensemble des territoires peuplés ou considérés comme peuplés de Kurdes. La délimitation d'une frontière entre un Kurdistan et le reste de

¹ Géographe, chercheur CNRS, Migrinter (UMR 7301), Poitiers.

² Le traité de Lausanne (24 juillet 1923) entérine le partage de la région entre les vainqueurs de la Grande guerre et la Turquie, victorieuse de l'armée française dans les confins turco-syriens (Cilicie). Les revendications kurdes concernant la constitution d'un territoire dans le sud-est de la Turquie, demande formulée lors du traité de Sèvres du 10 août 1920, resteront lettres mortes. La population kurde est alors divisée entre territoires mandataires administrés par la Grande-Bretagne et la France et la Turquie kémaliste.

l'Irak ne peut être l'objet d'un consensus tant Bagdad refuse l'idée du sécessionnisme et tant il est difficile de « trancher » localement dans un contexte multi-ethnique et multi-religieux déjà très tendu comme on l'a vu. Dans ces conditions, une véritable « guerre froide » à l'échelle de l'Irak a opposé Erbil et Bagdad depuis qu'Erbil avait obtenu le statut de région fédérale avec la Constitution de 2005. Non satisfaites de la limite de ce Kurdistan autonome, que les Kurdes considèrent comme provisoire et imposée, les forces politiques et militaires kurdes n'ont eu de cesse d'œuvrer au déplacement de leur frontière vers le sud, pour construire un Kurdistan qui intégrerait toutes les zones historiquement considérées comme kurdes.

Nous montrerons le processus par lequel les forces kurdes ont progressivement incorporé les secteurs des « territoires disputés » qu'elles considèrent comme devant faire partie du Kurdistan et ce, afin de déplacer en leur faveur et de consolider de facto leur frontière avec le reste de l'Irak. Nous verrons ensuite comment, les forces militaires des Peshmergas et dans leur sillage le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) ont profité de la guerre civile en Irak contre l'organisation Etat islamique pour contrôler seuls un territoire qui correspondait assez largement à leur représentation idéale d'un Kurdistan « intégral » sur le sol irakien. En effet, seule cette assise territoriale est en mesure d'assurer la viabilité économique d'un futur État indépendant, rêve ultime des Kurdes. Enfin, nous reviendrons sur la contre-offensive des forces pro-irakiennes en octobre 2017 suite au référendum sur l'indépendance du Kurdistan, qui a eu comme conséquences de repousser la frontière du Kurdistan vers le nord et d'annihiler les prémices de la création d'un futur État.

1. Une frontière qui se structure par l'administration de la population kurde et l'intégration de groupes communautaires

Représenter le Kurdistan pose un problème car il n'y a pas une définition admise par tous. À quelle échelle se place-t-on ? Comment représenter le peuplement kurde sans masquer la mixité communautaire dans certains secteurs ? Où sont les limites du territoire kurde et sur quels critères s'appuie-t-on ? Comment définit-on la kurdicité et donc qui fait partie de ce « monde » ? Il y a quelques années, nous avons qualifié la frontière méridionale du Kurdistan d'Irak d'« introuvable » (Roussel, 2014). Tout simplement car elle n'a jamais fait l'objet d'un processus juridique de mise en place et que, dans ces conditions, des visions politiques et communautaires, toujours subjectives, cherchent à s'imposer. Des épisodes conflictuels ont déplacés les populations au cours de l'histoire contemporaine, ce qui relance sans cesse le débat de la primauté d'un groupe sur un autre dans ces territoires mixtes. Ces rivalités ne peuvent être atténuées par l'appareil statistique démographique qui est généralement défaillant ou biaisé. De plus, et même si ce dernier était fiable, il ne permettrait pas de dépasser les querelles liées à la prédominance supposée d'un groupe sur un autre à une époque donnée, stratégie particulièrement répandue des acteurs politiques communautaires, qui consiste à dire qu'ils étaient majoritaires à un endroit avant qu'on ne les force à partir. Tout ceci ne peut jamais déboucher sur un consensus. Pour les partis kurdes nationalistes, des territoires peuplés de Kurdes ne peuvent pas être exclus de la RAK. À terme, la RAK doit recouvrir l'intégralité des zones de peuplement kurde. Telle est généralement la position des responsables politiques kurdes.

En 1991, suite au soulèvement kurde contre le régime de Saddam Hussein, les Kurdes héritent d'un territoire jusque-là administré par Bagdad composé de trois gouvernorats sur lesquels court la ligne de retrait des troupes de l'armée irakienne : la *green line* (**figure n° 1**). On voit déjà des hiatus apparaître : des territoires peuplés de Kurdes et appartenant pourtant à ces provinces se trouvent exclus de la zone sous contrôle kurde par le tracé. L'appendice de Makhmur demeure le cas le plus emblématique. À l'inverse, toute une zone appartenant à la province de Ninewa (chef-lieu : Mossoul) se retrouve sous contrôle kurde : Akre. Entre 2003 et 2005, après le renversement du régime baathiste,

l'Irak se reconstruit sous la tutelle américaine. La Constitution qui émerge en 2005 reconnaît une région kurde autonome dans un État fédéral avec la *green line* comme frontière méridionale.

À cette époque, toute une bande de territoire située immédiatement au sud de cette *green line*, bande extrêmement conflictuelle car faisant l'objet de contentieux anciens³, devient une zone « disputée » (ou « territoires disputés ») entre Erbil et Bagdad (**figure n° 3**). À l'intérieur, Kurdes, Arabes, Turkmènes y cohabitent non parfois sans mal dans des proportions variables en fonction des secteurs. Au niveau confessionnel, la mosaïque communautaire est extrêmement complexe également. Un article constitutionnel (l'Article n° 140 de la Constitution irakienne de 2005) prévoyait le règlement du statut de ces territoires : un processus en plusieurs actes⁴ devait être mis en place entre 2005 et 2007 en théorie achevé par un référendum qui aurait permis de rattacher ces territoires soit à la RAK, soit à Bagdad. Jusqu'à la mise en place de cet article, les « territoires disputés » restaient sous l'autorité de Bagdad. Mais peuplé de près d'un million et demi de Kurdes, Erbil ne l'entendait pas de cette oreille, d'autant que dans la situation de guerre civile en Irak, les populations recherchaient une protection. Dans un contexte marqué par la présence de l'armée américaine en Irak, appui inconditionnel des troupes kurdes sur le terrain, il a été ainsi relativement aisé, pour les autorités kurdes, de déployer leurs peshmergas dans la quasi-totalité des régions où des Kurdes étaient présents.

Dans le Kurdistan officiellement reconnu, hors des « territoires disputés », une des priorités des autorités de la RAK a été de redécouper le territoire sous leur contrôle selon une logique administrative propre. À l'époque de Saddam Hussein, les trois provinces étaient découpées en vingt districts. Les autorités kurdes en créeront dix de plus (+ 50 %). À la maille inférieure, on est également passé de 63 sous-districts, on passe à 142 aujourd'hui (+ 125 %)⁵. Le premier constat que l'on peut faire est que, dans le Kurdistan d'Irak autonome d'après 2005, c'est surtout à une échelle micro que les autorités cherchent à resserrer le maillage pour renforcer le contrôle territorial. Le choix des chefs-lieux administratifs, pourvoyeurs d'emplois et de services, ne s'est pas fait au hasard car cette méthode est surtout un moyen de créer des emplois pour une clientèle fidèle dans toutes les zones du territoire, mais plus spécialement dans les zones stratégiques comme celles situées à proximité de la *green line*, que ce soit à l'intérieur ou bien l'extérieur de la RAK. Dans les faits, les Kurdes jouent sans cesse sur l'imprécision du tracé de cette ligne qui n'a jamais été bornée avec précision. Trois exemples de redécoupage interne en faveur des autorités de la RAK appuient ce constat : les sous-districts de Shaykhan/Bardarash seront administrés depuis Dohuk ; même chose pour le district de Makhmur, administré depuis Erbil, qui se trouvait au sud de la *green line* mais appartenant à la province d'Erbil ; la région de Guermian (région administrative créée par les autorités kurdes qui correspond à la partie méridionale du gouvernorat de Souleimaniyeh) où quelques sous-districts des provinces de Dyala et Salahedin sont administrés de fait par les autorités autonomes du Kurdistan depuis Sulaymaniyeh. Ainsi, la frontière méridionale se renforce et se structure en incluant les populations des marges ; de plus, par ce procédé, la frontière se déplace légèrement vers le sud par rapport à la *green line*, intégrant de facto de nouveaux arpents de territoires.

À la fin des années 2000, la RAK semble donc s'étendre légèrement au-delà de la *green line* si l'on cartographie l'emprise administrative d'Erbil. La logique d'administration s'est diffusée dans les zones où les Kurdes étaient présents et ce bien au-delà de la *green line* pour composer une gestion administrative assez singulière : hors de la RAK, dans les « territoires disputés », on passait d'une gestion kurde totale, à des zones sous gestion mixte (avec Bagdad), à une gestion totale par Bagdad. La **figure n° 1** indique la ligne de présence des peshmergas jusqu'en juin 2014, juste avant l'offensive

³ La zone qui englobe les « territoires disputés » a subi un processus d'arabisation avant et pendant le régime de Saddam Hussein, dont l'objectif était de diluer l'influence des groupes ethniques non-arabes, kurdes en particulier. Ce secteur de l'Irak est considéré comme stratégique par le pouvoir central à cause des richesses en hydrocarbure.

⁴ Le gouvernement irakien devait, avant le 31 décembre 2007, mettre en œuvre un processus de « normalisation » afin de remédier à l'arabisation antérieure de ces territoires, puis effectuer un recensement de la population et recourir enfin à un référendum sur la détermination du statut final de Kirkouk et des autres « territoires disputés ».

⁵ Sources : KRSO, Erbil.

des combattants de l'organisation État islamique (EI). Cette logique de protection et de clientélisation n'a pas au demeurant concerné que des populations kurdes. Les minorités présentes dans la zone des « territoires disputés » ont été largement sollicitées, elles qui avaient parfois des difficultés à se projeter dans un Irak dominé par des milices chiites et en proie à la violence islamiste. Yézidis et chrétiens demeurent les groupes communautaires en situation de fragilité qui localement ont fait le plus l'objet de sollicitations de la part du PDK pour créer des alliances permettant aux Kurdes de renforcer leur poids politique dans les instances régionales comme à Kirkouk⁶ et à Mossoul. Au final, la stratégie des partis kurdes dans les « territoires disputés » a toujours consisté à s'y déployer politiquement via la constitution de réseaux ouvrant progressivement la porte à l'implantation de leurs services de sécurité et à un embryon d'administration parallèle à celle de Bagdad.

2. Une frontière militaire de facto dans un contexte communautaire conflictuel (2014-2017)

Très concrètement, jusqu'en octobre 2017, c'est la présence des peshmergas qui définissait le mieux la « frontière » du Kurdistan, même si rien législativement ne l'attestait. Dans l'attente d'une normalisation sur le terrain et d'un référendum sur le rattachement des « territoires disputés » qui n'auront jamais lieu⁷, les Kurdes avaient déployé leurs forces de sécurité bien au-delà de leur limite juridique. À Naft Khane ou à Sindjar, enclave kurde dans un environnement dominé par les Arabes, les militaires kurdes se trouvaient à des dizaines de kilomètres au sud de la *green line*. Dans ces conditions, la limite effective du Kurdistan d'avec le reste de l'Irak reste toujours problématique à définir tant les territoires sont hétérogènes et les logiques d'acteurs contradictoires. Pour Bagdad d'ailleurs, l'existence même d'une limite précise et reconnue demeure inenvisageable, car elle serait implicitement porteuse de l'idée d'une partition territoriale du pays.

Mais cette avancée des autorités kurdes, malgré tout le flou engendré, offrait de fait une profondeur stratégique qu'elles allaient rapidement réussir à exploiter en s'appuyant sur l'offensive des djihadistes de l'organisation État islamique en juin 2014.

Après neuf années de contentieux et de gestion mixte faute d'accord, l'EI, au tournant de l'année 2014, bouleverse la carte et va rompre le consensus qui s'était établi entre Bagdad et Erbil dans les « territoires disputés » en provoquant le retrait total de l'armée irakienne du centre de l'Irak. Soutenus activement par les USA et son armée présente au Kurdistan puis par la coalition internationale, les peshmergas ont pu repousser l'offensive des djihadistes d'août 2014 et peu à peu regagner militairement des territoires au cours de l'année 2015 dans la province de Mossoul. Les combats furent rudes ; près de 1500 peshmergas y laisseront leur vie. Devenus seuls maîtres à bord, les militaires kurdes héritent à cette période de la majeure partie des territoires disputés à Bagdad entre 2005 et 2014. Sur les 45 000 km² de superficie totale, près de 60 % passent sous le contrôle unique des Kurdes et ce, pour la première fois de leur histoire. Ainsi, entre juin 2014 et octobre 2017, de nombreuses villes seront gérées par les forces de sécurité kurdes alors qu'elles n'appartiennent pas officiellement à la RAK (Shingal après sa reprise à l'EI, Bashiqa, Kirkouk, Khanaqin, etc). Pour les Kurdes, le Kurdistan s'étend partout où les populations kurdes sont présentes et selon eux, elles doivent toutes bénéficier d'une protection de la part de leurs propres combattants. La ville de Kirkouk, véritable emblème pour les Kurdes dont une partie avait été chassée par le régime de Saddam Hussein, mais aussi la partie non-arabe de sa province demeureront durant toute cette période totalement sous leur tutelle. Durant plus de trois années, les responsables kurdes auront pu exploiter les ressources

⁶ Le conseil régional ou provincial de Kirkouk (ou parlement provincial) est composé de 6 membres de la liste arabe (5 du Rassemblement républicain irakien + 1 du Rassemblement national irakien), 9 membres de la liste turkmène (Alliance islamique (1) et Front turkmène (5)) et de 26 membres du Rassemblement de la Fraternité où les Kurdes, alliés avec des partis issus des minorités locales, sont en position dominante (12 PDK - 6 UPK- 3 Union Islamique - 2 Parti communiste - 3 indépendants) ; et parmi cette liste existent 2 chrétiens dans le bloc PDK.

⁷ Processus qui, rappelons-le, aurait dû être achevé fin 2007.

naturelles de la région. Les richesses du sous-sol des « territoires disputés » sont à l'origine de la guerre froide entre les deux capitales fédérales et régionales : selon l'Agence Internationale de l'Énergie (*International Energy Agency* - IEA), environ 20 % des réserves pétrolières de l'Irak s'y trouveraient (Kirkouk, Khanaqin, Aïn Zala). Entre l'été 2014 et l'été 2017, entre 40 % et 60 % de la production pétrolière (en fonction de la production de chaque gisement) issue des territoires sous contrôle kurde (RAK + territoires disputés) provenaient de Kirkouk. Cette manne a représenté durant toute cette période une part équivalente de la proportion du budget de la RAK.

Entre 2014 et 2016, la limite djihadistes/peshmergas devient une ligne de front qui fluctue au gré des avancées et des reculs de l'ennemi djihadiste mais qui commence à se stabiliser en 2015 avec l'aide de la coalition internationale. Phénomène somme toute logique dans une guerre, la ligne de front se renforce et s'inscrit dans le paysage pour devenir ce que les Kurdes ont appelé, durant cette période de contrôle unilatéral, « leur frontière ». Murs, levée de terre, empilement de sacs de sable constituent une sorte de ligne de démarcation sur le terrain (**figure n° 2**). La ligne de front se structure en secteurs militaires de Khanaqin à Sindjar, soit sur plus de 1000 km. Le front est divisé en huit régions commandées respectivement par un général (**figure n° 3**), mais sur le terrain les forces peshmergas ne sont pas unifiées. L'UPK et le PDK se partagent le contrôle de la ligne de front dans la continuité des territoires que chaque parti politique occupe respectivement : de la frontière syrienne jusqu'au nord-ouest de la province de Kirkouk, le PDK a déployé ses forces de sécurité ; du nord-ouest de Kirkouk à l'Iran, l'UPK est à la manœuvre. Localement, la ligne de front est tenue parfois par des groupes de combattants kurdes issus de formations politiques étrangères proches des deux partis irakiens (le Parti des travailleurs du Kurdistan de Turquie – PKK – dans les zones UPK ; le Parti de la liberté du Kurdistan d'Iran – PAK – dans un secteur du PDK) ou encore par le PKK via des groupes affiliés lorsque les populations locales lui sont favorables (Sindjar, Makhmur).

De plus, le long de cette ligne de front vivent des populations qui ne se définissent pas comme kurdes et qui sont susceptibles de se positionner dans un rapport identitaire et politique conflictuel avec les peshmergas et les formations politiques kurdes. La « frontière » du Kurdistan construite le long de cette ligne de front n'est donc pas stable. Les Turkmènes, dont beaucoup sont chiites, sont demeurés proches de Bagdad, tout comme une petite partie des communautés chrétiennes ainsi que la plupart des Shabaks⁸, qui pour des raisons pragmatiques liées à leur protection et à leur moyen de subsistance ont fait le choix de demeurer dans l'orbite de la capitale fédérale. En faveur de la reconquête des territoires irakiens sur les djihadistes de l'organisation État islamique, Bagdad, via le mouvement de Mobilisation populaire chiite initié par l'Ayatollah Sistani en 2014 qui est à l'origine de la création des Unités de mobilisation populaire (*Hachd al-Chaabî*), réaffirme progressivement sa présence, à partir de 2015, le long de la ligne de front (**figure n° 4**). Pour les Kurdes, le reflux des djihadistes annonce le retour d'une nouvelle menace : celle des milices chiites dont la plupart sont pro-iraniennes. À chaque avancée des forces de sécurité irakiennes (armée irakienne, police fédérale, forces spéciales anti-terroristes et milices chiites des Unités de mobilisation populaire) lors de leur remontée vers le nord au détriment des combattants de l'EI, les territoires libérés sont confiés à la gestion de milices (turkmènes, arabes, chrétiennes, shabaks) dont les membres sont issus généralement des populations locales. Ces milices, pour la plupart bras armé de la Mobilisation populaire, sont construites à partir de foyers de recrutement précis où la population est militarisée, permettant ainsi de mieux contrôler le territoire. Cette situation a comme conséquence de créer des tensions communautaires avec les Kurdes dans les zones mixtes comme à Tuz Khormato⁹ (**figure n° 4**) et surtout de maintenir une pression constante sur la ligne de front, considérée comme la nouvelle frontière du Kurdistan par les Kurdes eux-mêmes, mais que Bagdad n'est pas en mesure d'accepter.

La question des « territoires disputés » et par conséquent de la frontière entre un Kurdistan autonome et le reste de l'Irak redevient une problématique explosive à partir du moment où les Unités de

⁸ Groupe ethno-linguistique d'Irak présent dans la plaine de Mossoul. La plupart sont de confession chiite.

⁹ <http://www.noria-research.com/lapres-etat-islamique-cas-de-tuz-khormatu/>

mobilisation populaire commence à entreprendre la reconquête des territoires abandonnés par l'armée irakienne en 2014. Le contexte d'imbrication communautaire ouvre la porte à l'ingérence d'acteurs régionaux (Iran, Turquie) dans les rapports locaux entre groupes. L'appartenance religieuse est utilisée par Bagdad et l'Iran comme un moyen de ralliement dans l'optique de faire basculer le contrôle de territoires en leur faveur ; côté Erbil, la « kurdicité » (*kourdayati* en kurde ou le sentiment d'être kurde) mais aussi le fait de se présenter comme un rempart à l'islamisme (sunnite et chiite) constituent des atouts qui attirent des chrétiens, des Arabes de Ninewa (province de Mossoul) et encore d'une petite partie des Yézidis du Sindjar malgré les événements traumatisants de l'été 2014. Ainsi, dans la guerre contre l'EI, le PDK a toujours tenté de se présenter comme étant un protecteur des minorités chrétiennes, ce qui avait grandement augmenté son crédit auprès des Occidentaux. Dans sa communication, le PDK a généralement pris soin d'envoyer des signaux rassurants aux minorités des « territoires disputés » (**figure n° 5**) : dans l'optique d'un référendum, les dirigeants du parti étaient conscients que leur soutien pouvait faire basculer le vote, et donc des territoires, du côté de la RAK.

3. Le retour de la frontière du Kurdistan sur la *green line* et le renforcement de la frontière intra-kurde (depuis octobre 2017)

Face à cette menace militaire prégnante sur leur récente frontière méridionale, toujours fragile, les Kurdes demeurent divisés : ils sont politiquement sur la scène interne entre PDK et UPK/Goran mais aussi dans leurs alliances oscillant entre l'Iran et la Turquie. Ils demeurent aussi extrêmement divisés sur le fait même de vouloir négocier ou non avec Bagdad la gestion des « territoires disputés » et de tous les dossiers qui en découlent (question du pétrole – exploitation et commercialisation –, question du budget, question du paiement des salaires des fonctionnaires...). La tenue d'un référendum sur l'indépendance du Kurdistan, annoncé au printemps 2017 pour septembre de la même année divise les partis politiques mais aussi l'opinion publique sur les temporalités à respecter et les risques que cela impliquerait. Avec les tensions intra-kurdes liées à la crise économique et à une crise institutionnelle sur la succession du président de la RAK qui avait abouti à la fermeture du Parlement du Kurdistan à Erbil en 2015, on voit une autre frontière, interne cette fois, se renforcer : celle entre PDK et UPK/Goran. Elle divise territorialement le Kurdistan d'Irak en deux entre d'un côté les provinces de Dohouk/Erbil à l'ouest et de l'autre, celle de Sulaymaniyeh à l'est.

Il est indéniable que la tenue d'un tel référendum remet invariablement au centre du jeu la question de la frontière d'avec le reste de l'Irak. Où se tiendra ledit référendum ? Qui y participera ? Répondre à ces questions, c'est déjà définir qui est dedans et qui est dehors ! En filigrane, il n'est pas difficile de voir jusqu'où les partis politiques kurdes souhaitent étendre leur zone de souveraineté de leur État futur. Les affiches en faveur du référendum placardées sur les murs d'Erbil montre parfaitement la géographie « idéale » de ce Kurdistan d'Irak indépendant (**figure n° 6**). Et pour eux, la conservation des secteurs récupérés dans les « territoires disputés » n'est pas négociable¹⁰.

Pour les autorités kurdes, à partir de l'été 2014, sécuriser leur frontière méridionale est vital dans le processus de renforcement de leur indépendance, chemin qu'ils espèrent les conduira vers l'indépendance. Les gisements pétroliers de Kirkouk constituent la banque du Kurdistan. Une remontée des milices chiites hypothèquerait toute possibilité d'autonomie économique à court et moyen terme. On le voit bien, les enjeux autour du contrôle de ces territoires sont toujours aussi sensibles mais le chemin pour parvenir à un partage s'est encore complexifié avec la militarisation et la fragmentation des acteurs en présence. La déclaration par Erbil de l'organisation du référendum sur l'indépendance future du Kurdistan, à la date du 25 septembre 2017, a conforté Bagdad dans ses craintes de voir les Kurdes transformer une situation de facto en un processus sécessionniste

¹⁰ Le président Massoud Barzani, dès l'été 2014, fait référence au fait que la question des « territoires disputés » est close et qu'aucune discussion ne sera rouverte avec Bagdad.

irréversible. Malgré toutes les pressions et les tentatives internationales pour reporter ce référendum, le scrutin fut maintenu et le « oui » l'a emporté à près de 93 %¹¹. De plus, il s'est tenu dans tous les secteurs des « territoires disputés » sous contrôle kurde, Kirkouk compris¹². Pour Bagdad et les pays voisins qui doivent aussi gérer leur propre communauté kurde, il s'agit d'une situation préoccupante et inacceptable. La réaction du pouvoir fédéral et de ces deux puissants voisins est immédiate. Bagdad, Téhéran, Ankara annoncent la mise en place d'un embargo aux frontières et la fermeture des aéroports du Kurdistan pour faire plier Erbil et l'obliger à annuler les résultats du scrutin.

En s'attaquant à l'économie kurde, les capitales voisines savent pertinemment que le fragile édifice politique de la RAK ne pourra pas tenir. Pour être viable, le Kurdistan d'Irak a besoin de débouchés. Si le Kurdistan veut fonctionner économiquement, il doit s'assurer d'un prix du baril pas trop bas (élément qu'il ne maîtrise pas), mais aussi de l'exportation de ce qu'il produit (du pétrole à 95 %, ce qui représente une part énorme du PIB de la Région) et de l'importation de ce qu'il consomme. À cela s'ajoutent les transits de marchandises vers le reste de l'Irak et le Golfe qui représentent une autre source de financement pour la Région. Les trois pays partenaires de la RAK pour l'importation de marchandises sont la Turquie (produits de construction – métal – ; textile ; alimentation), la Chine (appareil mécanique et électrique ; textile) et l'Iran (produits alimentaires ; produits minéraux) et les deux pays d'exportation des ressources naturelles sont surtout la Turquie et, secondairement, l'Iran. Politiquement, la Région kurde est partagée entre l'influence turque et iranienne, deux puissants voisins qui ont permis à la RAK de développer son secteur économique (pétrolier en particulier) mais qui ne peuvent pas tolérer une déclaration d'indépendance de la part de ce dernier.

Près de deux semaines après le déclenchement du blocus économique, que seule la Turquie ne mettra pas en application malgré des discours antikurdes virulents, les forces militaires irakiennes entrent en action le 16 octobre 2017 à Kirkouk. En 48 h la quasi-totalité de la portion des « territoires disputés » occupée depuis 2014 par les forces kurdes est reprise. Le rôle de l'Iran, qui a négocié le retrait des peshmergas de l'UPK de la province de Kirkouk et de toute sa ligne de front, apparaît comme essentiel dans ce qu'il convient d'appeler un désastre pour Erbil. Les rivalités intrakurdes sont réapparues au grand jour. Incapables de s'entendre sur une ligne politique commune, les structures partisans kurdes se sont désolidarisées aux dépens de la défense de ce qu'elles considèrent être pourtant « leur territoire », faisant sombrer l'ensemble du processus d'autonomisation de la Région.

Territorialement, les Kurdes d'Irak ont perdu près d'un quart des territoires qui composaient le Kurdistan en 2017. Ils ont dû abandonner près de 23 000 km² de « territoires disputés », soit plus de la moitié d'une bande d'environ 45 000 km² qui court de la frontière syrienne à la frontière iranienne et qu'ils contrôlaient seuls depuis juin 2014, période à laquelle l'armée et l'administration fédérale de Bagdad s'étaient retirées de larges secteurs du pays devant l'offensive de l'organisation État islamique. Mais il s'agit surtout de la partie la plus importante de ces territoires, démographiquement et économiquement parlant. À la fin de l'offensive des forces irakiennes, les Kurdes ont dû se retirer de villes comme Makhmur ou Dibega à grande majorité kurde, qu'ils administraient directement comme des entités faisant partie intégrante de la Région autonome, et ce depuis 2005. En quelques jours, mise à part de rares secteurs de la plaine de Mossoul, la frontière méridionale de la Région autonome kurde s'est soudainement réduite à la *green-line*, cette ligne de retrait des troupes de l'armée de Saddam Hussein en 1991 devenue limite sud de la Région fédérale lors de la mise en place de la Constitution de 2005.

¹¹ Il convient de préciser que ce scrutin n'a pas fait l'objet d'un contrôle par des observateurs internationaux, mise à part dans quelques bureaux de vote à Erbil.

¹² Au lendemain du scrutin, le PDK communiquait sur la forte mobilisation de toutes les communautés dans la province de Kirkouk (Hawija non compris puisque ce district était toujours en conflit à cette période) malgré les menaces de Bagdad sur le paiement des salaires des fonctionnaires et l'aspect non constitutionnel du vote. Pour le PDK, cette mobilisation de 77 % et la victoire du « oui » prouvaient qu'une majorité de la population de la province était pour le rattachement au Kurdistan (entretien à Kirkouk, bureau du suivi des élections du PDK, 5 octobre 2017).

Économiquement, le Kurdistan se retrouve ainsi asphyxié. Les Kurdes ont perdu le contrôle de plusieurs points de passage frontalier stratégiques vers les pays voisins (Rabia avec la Syrie ; Ibrahim Kalil avec la Turquie qui fait toujours l'objet de négociations entre Erbil et Bagdad) et ils risquent de perdre leur autonomie commerciale avec les pays voisins déjà largement compromise par l'embargo aérien. Ils ont perdu également les gisements pétroliers de Kirkouk et de Makhmur. Sur les 550 000 barils produits par la Région kurde à l'été 2017, une grosse moitié dépendait de l'exploitation des seuls gisements de Kirkouk. En deux jours, Erbil a perdu près des 2/3 de ses ressources pétrolières et certainement davantage au niveau de ses revenus directs. La primauté des ressources en hydrocarbures dans l'économie kurde et l'enclavement du Kurdistan expliquent sa vulnérabilité et sa dépendance envers ses voisins. Avant que Bagdad ne coupe, en 2014, son financement à la Région¹³, Erbil recevait 17 % (plus vraisemblablement 13 %) du budget irakien. La perte de cette manne avait pu être compensée par l'exploitation et la vente directe du pétrole via la Turquie. Ces revenus ont été consacrés aux frais de fonctionnement de la machine administrative et aux subventions des produits de subsistance. Dans un contexte où près des deux tiers de la population active officielle est employée par la Région, cette manne a alimenté un important réseau de clientélisme et a permis de maintenir une paix sociale. Aujourd'hui, le manque à gagner est tel que c'est tout le système de financement des salaires qui est remis en cause. Les objectifs d'indépendance politique s'envolent donc avec la perte d'une indépendance financière et économique.

Politiquement enfin, une crise est rouverte entre les partis kurdes. Elle était latente depuis 2015 au sujet de la succession du président Barzani dont le mandat présidentiel était arrivé cette année-là à échéance et elle se cristallisait autour de la fermeture du Parlement régional à Erbil. Pris au piège d'un référendum qu'il n'a pas souhaité, l'UPK était sorti affaibli du scrutin du 25 septembre 2017 qui avait à l'inverse renforcé le PDK. Dans ces conditions, l'UPK a préféré sauver ses intérêts économiques et stratégiques en privilégiant sa relation commerciale avec son unique partenaire, l'Iran, au détriment d'un combat qui semblait perdu d'avance. Le retrait des peshmergas de l'UPK devant les forces militaires de Bagdad est en grande partie la conséquence du profond malaise interne entre les partis kurdes rivaux. En perdant sa concorde politique, la Région se retrouve durablement scindée entre une partie encline au compromis avec Bagdad et une autre contrainte probablement à la reddition ou la négociation avec Bagdad. C'est en tout cas, un retour des Kurdes dans le cadre national irakien.

CONCLUSION

Les tentatives de reconfigurations territoriales en œuvre au Moyen-Orient sont le fruit d'affrontements politico-militaires qui mettent en jeu des acteurs locaux, nationaux et régionaux. En Irak, les acquis territoriaux se sont toujours produits lors d'un basculement du rapport de force entre le pouvoir central et les régions du nord : en faveur d'Erbil en 1991, 2005 et 2014 avec le soutien militaire des USA ; en faveur de Bagdad en 2017 avec le soutien de l'Iran et d'une bonne partie de la communauté internationale. Malgré toutes les tentatives pour constituer de nouvelles entités politiques à partir de dynamiques intra-étatiques, l'exemple kurde montre que les acteurs locaux sont bridés dans leur processus d'émancipation et ce malgré l'ancienneté de la lutte. Au final, les États de la région et plus généralement ceux qui, à l'échelle planétaire, jouent un rôle militaire et diplomatique de premier ordre (États-Unis, puissances européennes) s'accordent pour que les changements de frontières ne concernent pas celles des États en conflit.

¹³ Le bras de fer entre Erbil et Bagdad autour du contrôle et de la vente des hydrocarbures remonte à plusieurs années en arrière. La Constitution est interprétée de manière divergente par les acteurs kurdes et irakiens. Les autorités irakiennes y voient le droit exclusif d'exploiter et de vendre l'ensemble du pétrole irakien tandis que les Kurdes l'interprètent, dans ce domaine, comme une garantie de liberté totale dans leur propre région. Ces tensions, nées à l'époque des gouvernements de Mr Maliki, sont allées crescendo. Plusieurs coupures de budget de la part de Bagdad, et surtout l'arrêt du versement du budget avec le début de l'exportation autonome par le pipeline kurde en avril 2014, vont consolider l'idée au sein d'une partie des dirigeants de la RAK qu'il n'y a plus rien à attendre de la part de Bagdad. Ce point en particulier permet de comprendre leurs frustrations et la poursuite dans une voie unilatérale et indépendante. La réaction de Bagdad ne pouvait en être que d'autant plus forte.

L'échec du référendum sur l'indépendance du Kurdistan d'Irak montre clairement où se situe la ligne rouge dans cette région du monde. L'intransigeance de Bagdad risque de coûter très cher à l'autonomie kurde pourtant acquise de haute lutte. Il est probable que le retour des Kurdes dans le giron national s'accompagne d'une perte de légitimité des partis kurdes traditionnels (PDK et UPK) doublée d'une perte de souveraineté du pouvoir régional dans des domaines stratégiques comme celui du contrôle des espaces frontaliers, de l'espace aérien, de son indépendance énergétique, financière et commerciale. La question risque de se poser aussi en matière de coopération militaire.

L'exemple du Kurdistan irakien est enrichissant car il permet de comprendre quel est le cadre d'action possible, admis aujourd'hui, lorsque l'on parle de reconfigurations territoriales, au Moyen-Orient à tout le moins. Le tissu de liens créés par la RAK avec les pays voisins et lointains est avant tout le résultat d'intérêts stratégiques (achat de pétrole, sécurisation du Moyen-Orient) ; il crée en retour de nombreuses dépendances pour la Région. Ces liens ne garantissent pour l'instant en rien une acceptation d'une autonomie supplémentaire pour la Région kurde, autonomie qui n'est tolérée que dans la mesure où elle permet de compenser la faiblesse de Bagdad pour certains services (l'exportation du pétrole) ou de développer une activité commerciale. Parler d'indépendance dans ces conditions reste inenvisageable au grand dam des Kurdes.

On l'a bien compris, des dynamiques politico-identitaires se projetant sur un territoire peuvent être soutenues, voire encouragées, par des puissances internationales, ou tolérées par les puissances régionales tant qu'elles ne remettent pas en cause les limites nationales, ni l'intégrité et l'unicité de l'État concerné. Le processus de construction d'une assise territoriale viable pour réaliser une entité réellement autonome s'échelonne, dans le cas des Kurdes d'Irak, sur des décennies. Il a été marqué d'étapes, véritables marches vers l'autonomie totale qui se sont mises en place au détriment du pouvoir central, mais sans que cela ne soit jamais reconnu juridiquement par quiconque. Ce principe de non reconnaissance permet de revenir en arrière lorsque les rapports de force s'inversent. Les Kurdes de Syrie, acteur majeur en quête de reconnaissance dans le conflit syrien, devraient acter le précédent irakien pour pouvoir mieux négocier à l'avenir dans ce cadre du « champ des possibles ».

Bibliographie :

BIGO D., BOCCO R. & PIERMAY J.-L. (ss la dir°), 2009 : *Frontières, marquages et disputes*. Cultures et Conflits, n° 73, L'Harmattan, Paris, 139 p.

BOCCO R. & MEIER D., 2005 : « Penser la notion de frontière au Moyen-Orient », in : *A Contrario*, vol. 3, n° 2, p. 3-10.

CATTARUZZA A. & DERENS J.-A., 2015 : « Créer une frontière dans le postconflit : le cas du Nord-Kosovo et de Mitrovica », in : *Hérodote*, n° 158, La Découverte, p. 58-75.

DAKHLI L., LEMIRE V. & RIVET D. (ss la dir°), 2009 : *Proche-Orient : foyers, frontières et fractures*. Vingtième Siècle, n° 103.

FOUCHER M., 1984 : « Les géographes et les frontières », in : *Hérodote*, n° 33-34, p. 117-130.

FOUCHER M., 1991 : *Fronts et frontières*. Fayard, Paris, 690 p.

FOUCHER M., 2012 : *L'obsession des frontières*. Tempus Perrin, Paris, 240 p.

KOBAYASHI A., 2012 : *Geographies of Peace and Armed Conflict*. Routledge, London, 248 p.

RAFFESTIN C., 1992 : « Autour de la fonction sociale de la frontière », in : *Espaces et Sociétés*, n° 70-71, p. 157-164.

RAPPER G. & DE SINTES P., 2006 : « Composer avec le risque : la frontière sud de l'Albanie entre politique des États et solidarités locales », in : *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 37, n° 4, p. 241-271.

RITAINÉ E., 2015 : « Blessure de frontières en Méditerranée », in : *Cultures et Conflits*, n° 3, p. 11-24.

ROUSSEL C., 2014 : « L'introuvable frontière du Kurdistan d'Irak », *Politique Étrangère*, n°2/2014, p. 63-77.

ROUSSEL C., 2014 : « Les territoires kurdes d'Irak à l'heure du Daesh : nouvel enjeu frontalier », *Éditoriaux : repères sur la Turquie*, Ifri, Paris.

SANGUIN A. L., 1984 : « Le paysage politique : quelques considérations sur un concept résurgent », *L'Espace Géographique*, n° 1, p. 23-32.

THOREZ J., 2011 : « Les nouvelles frontières de l'Asie centrale : Etats, nations et régions en recomposition », in : *Cybergeo : European Journal of Geography*, n° 534.

YERASIMOS S., 1986 : « Comment furent tracées les frontières actuelles au Proche-Orient », in : *Hérodote*, n° 41, p. 123-161.